

**Procès-verbal Réunion du conseil municipal
du mercredi 02 octobre 2024**

Convocation du 27/09/2024

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Bénédicte PITHIOUX, Thibaut REVELUT, Pierre VIALAIT

Excusés : David VULIN

Excusés ayant donné procuration :

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

Lecture du compte-rendu de la séance précédente du mercredi 11 septembre 2024 avant approbation.

Désignation du secrétaire de séance : Colette LOMBARD

Validation du plan de financement du chantier de « mise en accessibilité de la bibliothèque et de la maison des associations », pour le versement de la subvention, dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial de Grand Bourg Agglomération : Délibération DEL20241002001

POSTE DE DEPENSES (en €HT)		RECETTES (en € HT)		
Maîtrise d'œuvre et/ou études connexes	40 831,80	Etat – Contrat de ruralité / DETR	24 500,00	17,3%
Travaux	100 940,00	Conseil Départemental de l'Ain	35 825,00	25,3%
		Région AURA	-	%
		Grand Bourg Agglomération Fonds de concours PET	40 000,00	28,2%
		Autofinancement Commune	41 446,80	29,2%
TOTAL	141 771,80	TOTAL	141 771,80	100%

*Subvention Conseil Départemental :

-Acompte 40% : 14 330 € déjà perçus

-Demande de versement du solde transmise le 25 septembre 2024 : 21 495 €

*Subvention Etat – DETR :

-Acompte 30% : 7 350 € déjà perçus

-Demande de versement du solde transmise en Préfecture le 27 septembre 2024 : 17 150 €

*Subvention Grand Bourg Agglomération :

-Demande de versement déposée dès validation par le Conseil Municipal : 40 000 €

*Total restant des subventions à percevoir : 78 645 €

Le montant total des dépenses pour ce chantier est de 150 630,26 €, soit une augmentation de 8 858,46 € par rapport aux dépenses prévues initialement.

Prochaines séances du conseil municipal : 17 octobre 2024, 14 novembre 2024 à 20 heures, 12 décembre 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos, le Maire lève la séance à 20 heures.